

# CULTURE



**EM!**

# CULTURE

## L'AUDACE DE LA CONFIANCE

---

*En quelques mots, Ernest Renan nous rappelle ce qu'est l'essence d'une Nation et il trace la route de notre ambition: « avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple ».*

*La France est forte d'un héritage exceptionnel: une langue, chantée sur tous les continents, une culture partagée, une histoire commune. Elle est forte d'une tradition séculaire de savoir et d'accueil, d'ouverture au monde et de respect de l'autre. Elle est forte de ses valeurs humanistes – celles de Montaigne, celles des Lumières –, de son idéal de liberté, d'égalité et de fraternité, de ce message universel qu'elle porte au-delà de ses frontières – celui des droits de l'Homme.*

*Depuis toujours, grâce à ses créateurs, la France a ouvert bien des voies: dans les arts, dans la science, dans la pensée. Nous sommes un peuple inventif et généreux. Aujourd'hui encore, nos auteurs, nos artistes, nos architectes, nos chercheurs, nos entrepreneurs, portent dans le monde entier cette singulière détermination.*

*Cet héritage, ce patrimoine, cette création sans cesse renouvelée, disent ce que nous sommes, autant qu'ils nous rassemblent. Plus que jamais, nous avons le devoir de les faire vivre et de les transmettre. Pour retisser des liens qui se sont trop longtemps distendus entre nous et accueillir chacun dans notre maison commune, qui est la République. Pour affronter ensemble les épreuves qui nous assaillent et pour donner à tous les clés pour comprendre le monde d'aujourd'hui.*

*Les artistes, comme les savants, enrichissent notre regard sur le monde. Ils nous apprennent à mieux le lire et à en aimer la richesse et l'infinie*

*diversité, en même temps qu'ils nous alertent sur ses fragilités. L'art aide aussi à lutter contre l'intolérance et le fanatisme: voilà pourquoi je défendrai inlassablement la liberté de création et la liberté d'expression.*

*Ce destin commun est un rêve partagé. Il nous invite à investir dans l'intelligence, dans la culture, dans l'éducation, pour dessiner notre avenir; à faire le pari de la jeunesse; à prendre les risques sans lesquels il n'est pas de futur possible.*

*Le temps est venu de nous défaire de cette défiance de nous-mêmes, de cette méfiance de l'autre, que certains se complaisent à entretenir. Le temps est venu de retrouver l'audace de la confiance, de regarder l'avenir avec sérénité et de laisser enfin s'exprimer la force de nos talents et de notre génie.*

*Je ferai de la culture et de l'éducation le premier des chantiers. Parce que la culture et l'éducation partagent un même dessein: donner à chacun la possibilité de s'accomplir. À chacun, permettre de construire son chemin. Peut-on accepter qu'un enfant de France ne maîtrise pas la langue commune? Cette assignation à résidence est une exclusion. Je ne m'y résoudrai jamais.*

*La culture n'est pas un domaine de l'action publique. Elle est un élan, une envie, et une ambition.*

*Tel est le sens du projet que je vous propose de porter ensemble pour la France.*



# CULTURE

## PROPOSITIONS

*Pour renouer avec l'ambition des origines et tenir compte des bouleversements du monde qui advient, les objectifs et les outils de la politique culturelle doivent évoluer. L'État doit savoir repenser ses missions et ses modes d'action. Le ministère de la culture doit être plus agile, plus innovant, plus stratège. La politique culturelle doit s'adapter à l'ère numérique, s'ancrer davantage sur le territoire et s'ouvrir à la diversité, notamment dans les nominations.*

## **Refonder la politique culturelle**

### **→ AFFIRMER LA POLITIQUE CULTURELLE COMME UNE PRIORITÉ DU MANDAT**

La politique culturelle sera portée par le Président de la République, qui veillera à ce que la/le ministre de la culture dispose du temps et des moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

### **→ ADAPTER LE PÉRIMÈTRE D'ACTION ET L'ORGANISATION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**

Le ministère devra développer les approches transversales, décroïsonner l'action de son administration centrale et renforcer le rôle de ses services déconcentrés. Il devra aussi être en mesure d'animer une politique culturelle globale, en lien avec les actions culturelles de l'État aujourd'hui confiées à d'autres ministères, comme ceux de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports, et des Affaires étrangères.

### **→ AMÉLIORER SON RÔLE DE CONCEPTEUR ET D'ANIMATEUR DE POLITIQUES NATIONALES** en renforçant sa coopération avec les collectivités locales, dans une logique de contractualisation et de partenariat

# CULTURE

## PROPOSITIONS

---

→ **INSCRIRE SES RELATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DANS UNE LOGIQUE RÉELLEMENT STRATÉGIQUE** par la fixation des grands objectifs et des priorités communes (exigence artistique, respect de la diversité, parité, accès à la culture, diffusion, numérisation).

→ **PROFESSIONNALISER LES NOMINATIONS AFIN QU'ELLES REFLÈTENT LA DIVERSITÉ DE LA SOCIÉTÉ:** ouverture des recrutements, appels à candidatures, recherche active de talents, recours à des comités chargés de donner leur avis au Gouvernement. La parité doit devenir la règle tant dans l'expertise que dans le choix des dirigeants.

→ **GARANTIR LE FINANCEMENT DE LA CULTURE**  
L'effort public en faveur de la culture sera maintenu pendant le quinquennat. Le développement du mécénat sera conforté. Ces engagements iront de pair avec une exigence accrue d'efficacité. Les politiques publiques en faveur de la culture seront évaluées et le ministre rendra compte de leurs résultats.

# CULTURE

## PROPOSITIONS

*Dans un monde ouvert, dans lequel les grandes cultures dialoguent et, parfois, sont tentées de s'affronter, la voix de la France doit être celle de l'esprit, des talents et de la création. C'est pour notre pays un devoir. C'est également pour lui une manière d'exercer son influence. Cette préoccupation doit être tout particulièrement soutenue dans deux espaces: celui de la francophonie et celui de l'Union européenne. Les citoyens européens n'ont pas le sentiment de faire partie d'une même communauté. Notre projet de refondation de l'Europe passera par la culture.*

## **Placer la culture au cœur de l'Europe et soutenir la francophonie**

→ **CONVOQUER UN SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT EUROPÉENS** pour affirmer le rôle central de la culture pour une Europe durable et arrêter les orientations

→ **LANCER UN ERASMUS DE LA CULTURE**, pour la circulation des artistes, des commissaires d'exposition et des conservateurs. Encourager les coproductions et la diffusion d'œuvres en Europe. Proposer en littérature ou en histoire des arts un corpus européen, qui représenterait un socle commun à intégrer dans les programmes nationaux d'éducation.

→ **CRÉER LES CONDITIONS DE L'ÉMERGENCE D'UN « NETFLIX EUROPÉEN »** en développant les infrastructures numériques et en soutenant le développement d'une industrie européenne de la production d'œuvres et de contenus.

# CULTURE

## PROPOSITIONS

---

→ **PROMOUVOIR LA FRANCOPHONIE**, qui est une chance exceptionnelle pour la France : soutien au réseau des institutions culturelles, scolaires et universitaires françaises, encouragement aux coproductions, participation aux salons et festivals francophones.

→ **REGROUPEZ LES FORCES À L'INTERNATIONAL**

L'influence de la France dans le monde passe d'abord par sa langue et sa culture. Or les acteurs du rayonnement culturel de la France à l'étranger sont dispersés et mal coordonnés. La rationalisation de ces dispositifs, qui sera précédée d'une évaluation, sera engagée.

# CULTURE

## PROPOSITIONS

---

*Les échecs des politiques d'accès à la culture ne peuvent s'expliquer seulement par des moyens insuffisants ou inadaptés. Ils résultent aussi de la difficulté à faire évoluer l'école de la République vers l'éducation au sensible et l'éveil aux pratiques artistiques et culturelles. Or c'est dès les premières années de la vie que se crée le désir de culture. La priorité du quinquennat sera d'ouvrir l'accès à la culture et aux pratiques artistiques à tous les enfants et de prolonger cet effort vers les familles et les jeunes adultes, pour participer à la réduction des inégalités.*

## **Faire d'un accès partagé à la culture la priorité du quinquennat**

### **→ ENCOURAGER LES PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE:**

100% des enfants doivent avoir accès à l'éducation artistique et culturelle, contre moins de la moitié aujourd'hui. L'État soutiendra par des appels à projets les initiatives locales d'initiation aux pratiques artistiques collectives (orchestre, chorale, théâtre, danse), de rencontres avec des œuvres ou des artistes, ou de visites de lieux culturels. L'éveil musical sera privilégié dès la maternelle, en s'appuyant sur la recherche, qui montre l'impact de la musique dans le développement cognitif. Les ministres de l'éducation nationale et de la culture recevront du Président de la République des objectifs communs, sur la réalisation desquels ils seront évalués conjointement.

# CULTURE

## PROPOSITIONS

---

### → DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS ET NOTAMMENT DES BIBLIOTHÈQUES

Les bibliothèques sont moins ouvertes en France qu'à l'étranger: 41 h par semaine dans les grandes villes, contre 98 h à Copenhague. C'est une inégalité fondamentale, dont pâtissent d'abord ceux qui n'ont pas accès chez eux à la lecture ou à une activité culturelle. Des contrats seront passés entre l'État et les collectivités locales pour la prise en charge des dépenses supplémentaires liées à l'ouverture en soirée et le dimanche. L'État inscrira ce projet dans une réflexion sur les missions des bibliothèques, en concertation avec toutes les parties prenantes.

### → CRÉER POUR LES JEUNES UN PASS CULTURE DE 500 €

Les jeunes de 18 ans pourront, via une application personnalisée sur smartphone, accéder aux musées (pour les visites payantes), aux monuments historiques, aux spectacles, aux concerts et au cinéma, et acheter des livres et de la musique. Le Pass sera un encouragement généreux à retrouver le chemin des lieux culturels et une incitation, pour les établissements, à s'adresser spécifiquement aux jeunes en leur proposant une offre adaptée. L'accompagnement des bénéficiaires et la qualité de l'offre seront encouragés.

### → RELANCER UN PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

C'est à l'État, en relation avec les collectivités locales et les autres acteurs, à veiller à ce que la culture soit effectivement accessible sur l'ensemble du territoire. Le ministère de la culture engagera à ce que ne soit jamais perdu de vue cet objectif et engagera une réflexion critique sur l'efficacité de ses interventions à travers les structures labellisées.



*Les Français sont attachés à leur patrimoine, et conscients de l'extraordinaire richesse de cet héritage commun. Le succès des Journées européennes du patrimoine, des Nuits des musées, des Rendez-vous au jardin en témoigne. Les 1200 musées de France sont des outils de diffusion culturelle reconnus et c'est dans les grandes institutions patrimoniales que se retrouve la proportion la plus élevée de visiteurs âgés de moins de 25 ans. Facteur de développement économique et d'attractivité touristique, le patrimoine mérite d'être entretenu et mieux valorisé. Les politiques en faveur du patrimoine doivent s'étendre à la préservation des paysages urbains et ruraux. Elles doivent être attentives à la qualité de la création architecturale, qui constitue le patrimoine de demain.*

## **Promouvoir un patrimoine vivant**

**→ DÉPLOYER UNE STRATÉGIE PLURIANNUELLE ET PARTENARIALE POUR LE PATRIMOINE** qui portera sur les actions de conservation et de restauration et sur les initiatives de médiation auprès du public. Les politiques patrimoniales contribuent à l'aménagement du territoire et à la préservation du cadre de vie. Cette stratégie sera construite en partenariat avec les collectivités locales, acteurs essentiels des politiques d'urbanisme et avec les acteurs privés, les fondations, les entreprises. Le savoir-faire des métiers d'art sera soutenu.

**→ FINANCER LA RÉNOVATION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE EN DIVERSIFIANT LES RESSOURCES**, qu'il s'agisse des crédits du ministère de la culture ou de financements innovants : grand plan d'investissement, mécénat, partenariats publics/privés, tirage spécial du loto affecté à la restauration du patrimoine.

# CULTURE

## PROPOSITIONS

---

### → FAIRE DE L'ARCHITECTURE LE SYMBOLE D'UNE NOUVELLE APPROCHE DE LA POLITIQUE DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

L'architecture de demain, durable, de qualité, adaptée aux territoires et aux usages, devra s'appuyer davantage sur l'excellence des architectes et la sensibilisation des acteurs chargés de la commande publique.

*Le modèle français de soutien à la création et aux artistes a été conçu à une époque où l'offre culturelle devait être renforcée. Aujourd'hui, l'offre de spectacles et de biens culturels est abondante et sa diffusion bénéficie des effets démultiplicateurs du numérique. Pour conserver les acquis de l'exception culturelle et la projeter dans le nouveau monde, nous adapterons le modèle de soutien à la création pour qu'il réponde à la nécessité de préserver la diversité culturelle et la liberté de la création.*

## **Soutenir les artistes et la création**

### **→ PÉRENNISER ET ADAPTER LE RÉGIME DES INTERMITTENTS**

Le régime spécifique d'indemnisation du chômage des intermittents du spectacle est un outil de politique culturelle. Conforté par l'accord de 2016, qui est un bon compromis, il sera maintenu. Pour garantir sa pérennité, son usage devra être adapté, s'agissant notamment de la prise en compte des heures pouvant être consacrées à l'éducation artistique et culturelle.

### **→ ACCOMPAGNER LE PARCOURS DES ARTISTES**

En concentrant l'effort public sur la création émergente et en ouvrant l'accès aux formations; en rapprochant les établissements d'enseignement artistique, en renforçant leurs liens avec les grands pôles universitaires et en les ouvrant davantage à l'international; en développant les lieux de vie et de création pour les artistes (notamment les résidences pour les plasticiens).

### **→ MIEUX DIFFUSER LE SPECTACLE VIVANT**

Dans une logique partenariale avec les acteurs locaux, et pour lutter contre les déserts culturels, l'État orientera son action vers une diffusion accrue des spectacles, le renforcement des liens entre Paris et les régions et l'amélioration des relations entre théâtre public et théâtre privé.

# CULTURE

## PROPOSITIONS

---

### → **INVESTIR DANS LES INDUSTRIES CRÉATIVES ET CULTURELLES**, par un fonds d'investissement de 200 M€ géré par Bpifrance.

Il visera à faciliter l'émergence de nouveaux modèles et à mettre en valeur le potentiel considérable de nos entreprises dans les domaines d'excellence tels que les nouveaux médias, les effets spéciaux, l'animation ou le jeu vidéo, un secteur en plein essor qui recouvre de réels enjeux éducatifs et culturels.

### → **CONSOLIDER LE SOUTIEN AU CINÉMA ET L'ADAPTER AUX FORMATS DE DEMAIN**

Le modèle français de soutien public au cinéma est une référence, mais il est confronté à un enjeu de renouvellement. Nous veillerons à ce que ce modèle du CNC s'adapte aux nouveaux usages et aux nouveaux formats, favorise l'émergence de nouveaux talents et la diffusion des films français à l'étranger.

→ **SOUTENIR LA CHAÎNE DU LIVRE ET LES PILIERS DE LA POLITIQUE DU LIVRE**: intégrité du droit d'auteur, prix unique, TVA réduite, soutien public à la librairie indépendante.

# CULTURE

## PROPOSITIONS

---

*La transformation numérique a fait évoluer le partage de la valeur dans les industries de la culture et de la création vers les grandes plateformes de distribution, et au détriment des artistes et des créateurs. Ce déplacement de la valeur fragilise la création dans sa diversité. S'il est vain de vouloir lutter contre les nouveaux usages, le rôle de l'État est de permettre aux créateurs et aux producteurs de faire valoir leurs droits et de veiller à un partage équilibré des revenus. Ce combat sera mené à l'échelle européenne et à l'échelle nationale.*

### **Défendre un meilleur partage de la valeur, au profit des créateurs**

#### **→ RÉTABLIR UNE CONCURRENCE ÉQUITABLE EN APPLIQUANT À TOUS LES MÊMES RÈGLES FISCALES**

Le contournement des obligations fiscales par l'installation dans un pays tiers ne doit plus être possible dans l'Union. Les grands acteurs numériques doivent payer l'impôt comme les autres et contribuer au financement des charges communes.

#### **→ DÉFENDRE RÉSOLUMENT LES DROITS D'AUTEUR ET LES DROITS VOISINS**

La France pèsera sur la révision de la directive sur les droits d'auteur. La lutte contre le piratage sera une priorité absolue et passera notamment par l'intensification de la répression des sites pirates (déréférencement, assèchement des ressources, fermeture judiciaire).

#### **→ GÉNÉRALISER L'APPLICATION DES OBLIGATIONS DU PAYS DE DIFFUSION**

Les plateformes doivent être soumises aux mêmes règles que les autres diffuseurs, notamment les obligations de financement de la création, de diversité et de diffusion des œuvres.

# CULTURE

## PROPOSITIONS

---

→ **AIDER LES ARTISTES ET LES ÉDITEURS DE CONTENUS EUROPÉENS** dans le combat pour le partage de la valeur, par la négociation encadrée d'accords entre ayant-droits, éditeurs de services et plateformes numériques.

→ **RÉTABLIR LA CONFIANCE AVEC LES GÉANTS DU NUMÉRIQUE**, qui bénéficient de la distribution des œuvres et les faire contribuer à la politique d'accès à la culture.

*La liberté de la presse, qui permet la libre communication des pensées et des opinions, est une condition de la démocratie. Or la presse est le média qui subit le plus fortement la révolution numérique : baisse de la diffusion et des recettes publicitaires, gratuité de l'information. La présence d'actionnaires industriels et financiers au capital des groupes de presse est une réponse aux difficultés économiques, mais elle pose la question de l'indépendance des rédactions. L'État a une responsabilité : garantir la liberté d'expression et l'indépendance éditoriale des rédactions. Il a un devoir : favoriser l'éducation aux médias et à l'information, partout où se créent les citoyens de demain.*

## **Protéger l'indépendance éditoriale des médias d'information**

### **→ GARANTIR L'INDÉPENDANCE ÉDITORIALE ET JOURNALISTIQUE**

Des progrès ont été réalisés avec la loi du 14 novembre 2016 sur la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias. Un nouveau statut sera créé permettant de gérer les entreprises de presse par le biais d'une fondation, à l'image des *Trusts* anglo-saxons.

### **→ INSTAURER UN DROIT VOISIN AU PROFIT DES ORGANISMES DE PRESSE**, pour conforter leur modèle économique.

### **→ FAIRE ÉVOLUER LE SOUTIEN PUBLIC À LA PRESSE POUR ACCOMPAGNER SA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE**

Les aides publiques à la presse ont connu plusieurs réformes visant à mieux les cibler vers la presse contribuant au débat démocratique et à la diffusion du savoir, et à accompagner la migration numérique et l'émergence de nouveaux acteurs. Ces orientations seront confirmées.

*Le secteur audiovisuel connaît des transformations profondes : évolution des usages, accroissement de la concurrence, arrivée des géants de l'internet. Or la réglementation du secteur a vieilli. Elle n'est plus adaptée à ce nouvel environnement, ouvert et concurrentiel, et pèse sur la croissance. À l'heure de la convergence des médias et du basculement digital, le rôle des médias de service public sera conforté et une simplification de la réglementation audiovisuelle sera engagée, pour favoriser le développement du secteur. La France peut devenir une grande puissance audiovisuelle, en s'appuyant sur ses créateurs et sur tous les acteurs, publics et privés, de ce secteur.*

## **Conforter les médias publics et développer le secteur audiovisuel**

**→ CLARIFIER LES MISSIONS DES MÉDIAS DE SERVICE PUBLIC**, dans un cahier des charges rénové et simplifié. Le rôle des médias de service public est plus que jamais indispensable. Ils doivent incarner une exigence d'impartialité éditoriale et de qualité ; jouer un rôle culturel, de soutien à la création et de diffusion du savoir ; fédérer les publics les plus larges ; être à la pointe de la transition numérique.

**→ RENFORCER LES MÉDIAS DE SERVICE PUBLIC**  
En rénovant leur gouvernance, avec des conseils d'administration plus indépendants et plus ouverts, auxquels sera confiée la désignation des présidents. En rapprochant les sociétés audiovisuelles publiques, pour une plus grande efficacité d'ensemble.  
En recherchant une meilleure adéquation entre le périmètre des chaînes et leurs missions de service public, sans exclure une concentration de moyens sur un nombre de canaux plus réduit.

**→ SIMPLIFIER LA RÉGLEMENTATION AUDIOVISUELLE** en matière de publicité, de production et de financement, pour lever les freins à la croissance du secteur, tout en préservant l'équilibre nécessaire à la diversité culturelle.